

**BRICQUEVILLE SUR MER**

1 place de la Mairie
50290 Bricqueville sur mer
Téléphone : 02.33.61.65.10

Mail : mairie.bricqueville-sur-mer@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit février à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. BOUGON Hervé.

Présents : Mmes MM. BAILLIEUX-HENRY Danièle, BIEHLER Danielle, BOSQUET Patrick, BOUGON Hervé, GUITTON Sandrine, HUET Michel, JOSSAUME Virginie, JOURDAN René, MALHERBE Claude, PICOT Brigitte, POTIER Claire.

Absents excusés : Mme HENRY Hélène donne procuration à Mme BAILLIEUX-HENRY Danièle
M. LEHOUSSU Jean-Pierre donne procuration à M. JOURDAN René

Absents : M. DELISLE Yves
M. MARION Jean-Louis

Secrétaire de séance : M JOURDAN René

APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le compte rendu du dernier Conseil municipal est adopté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DE L'EXERCICE 2018
BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BOUGON, Maire,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 du budget communal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BOUGON, Maire,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :

M. HUET Michel, 1^{er} Adjoint au Maire, présente le compte administratif de l'exercice 2018.

M. le Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve le compte administratif 2018.

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi :

Dépenses :

| | |
|------------------|--------------|
| - Fonctionnement | 760 364.46 € |
| - Investissement | 434 519.96 € |

Recettes :

| | |
|------------------|--------------|
| - Fonctionnement | 827 225.14 € |
| - Investissement | 176 535.05 € |

ARRETE les résultats définitifs de l'exercice 2018 qui présentent :

| | |
|------------------------------------|--------------|
| - un excédent de fonctionnement de | 66 860.68 € |
| - un déficit d'investissement de | 257 984.91 € |

BUDGET ASSAINISSEMENT :

M. HUET Michel, 1^{er} Adjoint au Maire, présente le compte administratif de l'exercice 2018.

M. le Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve le compte administratif 2018.

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi :

Dépenses :

| | |
|------------------|--------------|
| - exploitation | 126 828.09 € |
| - investissement | 358 981.36 € |

Recettes :

| | |
|------------------|--------------|
| - exploitation | 338 801.65 € |
| - investissement | 494 635.17 € |

Soit :

| | |
|------------------------------------|--------------|
| - un excédent de fonctionnement de | 310 370.80 € |
| - un déficit d'investissement de | 321 002.10 € |

AFFECTATION DES RESULTATS

M. le Maire rend compte des résultats de l'exercice 2018 aux membres du Conseil municipal.

-BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les résultats figurant aux comptes administratifs de l'exercice 2018 de la commune de Bricqueville-sur-mer qui s'établissent ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|--------------------------------------|-------------------------|
| Résultat antérieur reporté | : + 322 151.96 € |
| Virement à la section investissement | : - 63 506.05 € |
| Résultat de l'exercice 2018 | : + 66 860.68 € |
| Résultat de clôture 2018 | : + 325 506.59 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|---------------------------------|------------------------|
| Résultat antérieur reporté | : - 45 377.54 € |
| Résultat exercice 2018 | : - 257 984.91 € |
| Résultat brut de clôture | : - 303 362.45 € |
| Reste à réaliser | : - 4 621.64 € |
| Résultat de clôture 2016 | : -307 984.09 € |
| RESULTAT GLOBAL | : + 17 522.50 € |

Selon les règles de la comptabilité publique applicables, l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à « couvrir » le déficit d'investissement, restes à réaliser inclus.

Concrètement, la reprise des résultats 2018 au budget primitif 2019 s'effectue de la façon suivante :

On couvre le déficit d'investissement au **1068** pour **307 984.09 €** et au compte **002** on affecte l'excédent reporté pour **17 522.50 €**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-31,

Vu les résultats de clôture constatés au vote du compte administratif 2018,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le mardi 19 février 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver l'affectation des résultats 2018 du « budget communal » de la commune de Bricqueville sur mer conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M14 et tels que présentés ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable.

-BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats figurant aux comptes administratifs « Assainissement » de l'exercice 2018 de la commune de Bricqueville-sur-mer qui s'établissent ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|--------------------------------------|------------------------|
| Résultat antérieur reporté | : + 281 967.67 € |
| Résultat de l'exercice 2018 | : + 211 973.56 € |
| Virement à la section investissement | : + 183 570.43 € |
| Résultat de clôture 2018 | : +310 370.80 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|---------------------------------|-------------------------|
| Résultat antérieur reporté | : - 181 846.33 € |
| Résultat exercice 2018 | : + 135 653.81 € |
| Résultat brut de clôture | : - 46 192.52 € |
| Restes à réaliser | : 0.00 € |
| Résultat de clôture 2018 | : - 46 192.52 € |
| RESULTAT GLOBAL | : + 264 178.28 € |

Selon les règles de la comptabilité publique applicables, l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à « couvrir » le déficit d'investissement, restes à réaliser inclus.

Concrètement, la reprise des résultats 2017 et 2018 au budget primitif 2019 s'effectue de la façon suivante : Le montant du déficit d'investissement 2017 soit **181 846.33 €** et l'excédent 2018 de **135 653.81 €** s'inscrivent au budget primitif 2019, en déficit de la section d'investissement, au **compte 001 « DEFICIT REPORTE »**.

L'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2018 soit **310 370.80 €** est affecté en partie au compte **1068** pour couvrir le déficit d'investissement pour **46 192.52 €** et pour le reste soit **264 178.28 €** est affecté au **compte 002 « EXCEDENT REPORTE »**.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-31,

Vu les résultats de clôture constatés au vote du compte administratif 2018,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 22 février 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver l'affectation des résultats 2018 du « budget Assainissement » de la commune de Bricqueville sur mer conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M14 et tels que présentés ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable.

VOTE DES BUDGETS 2019

BUDGET DE LA COMMUNE :

Après présentation et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, **ADOpte** le budget primitif 2019 de la commune.

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 059 212.99 €, et en section d'investissement à la somme de 869 831.48 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Après présentation et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

ADOpte le budget primitif assainissement 2019 de la commune.

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 602 328.28 €, et en section d'investissement à la somme de 590 420.80 €.

SUBVENTIONS EGLISE

Mme BAILLIEUX-HENRY informe le Conseil municipal que la commune pourrait obtenir une subvention pour l'aménagement de l'enclos paroissial et propose au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal mandate le Maire pour solliciter auprès du Conseil départemental une subvention pour l'aménagement de l'enclos paroissial dans le cadre du FIR (Fonds d'investissement rural) et autorise le Maire à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'attribution de cette subvention.

TRAVAUX EGLISE-CIMETIERE

Mme BAILLIEUX-HENRY fait le point sur les travaux en cours de l'église.

Les travaux pour l'aménagement de l'enclos de l'Eglise ont commencé : le terrassement est fait, du gazon a été semé et des tilleuls ont été replantés, plusieurs bancs seront installés. Les abat-sons sont en cours de pose ainsi que l'éclairage extérieur.

Mme BAILLIEUX-HENRY remercie au nom de la commune M. Jean-Luc Gontier, membre de l'ARSPB qui a réalisé bénévolement la façade de l'orgue.

Mme BAILLIEUX-HENRY rappelle que le second constat d'abandon concernant les concessions et les sépultures en terrain commun aura lieu le 26 mars prochain à 9h30 au cimetière.

Le samedi 18 Mai prochain, dans le cadre de l'opération « Pierres en Lumières » l'Eglise sera ouverte à partir de 20h00. A cette occasion, un film retraçant les travaux avant et après sera diffusé. Une exposition de chapes et d'abat-sons se tiendra dans une ambiance musicale.

Les messes seront de retour, à commencer par les rameaux et Pâques.

ASSAINISSEMENT RUE DU RUET DE SAUCE

M.HUET informe le Conseil municipal qu'un raccordement à l'assainissement doit être effectué Rue du Ruet de Saucé et présente le devis de l'entreprise STGS d'un montant de 6 570 € TTC. Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à ce devis.

PERMANENCES DE MARS 2019

Samedi 2 mars : Mme Danièle BAILLIEUX-HENRY et Mme Brigitte PICOT

Samedi 9 mars : M. Michel HUET et Mme Sandrine GUITTON

Samedi 16 mars : Mme Hélène HENRY et Mme Claire POTIER

Samedi 23 mars : M. Hervé BOUGON et M. Patrick BOSQUET

Samedi 30 mars : Mme Danièle BAILLIEUX-HENRY et Mme Virginie JOSSAUME

ADHESION A LA SELECTION VILLAGE TOURISTIQUE

M. le Maire présente une proposition commerciale qu'il a reçu pour la labellisation de la commune en village touristique. Le Conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas donner suite à cette proposition.

REMERCIEMENTS

M. le Maire fait lecture d'une lettre de remerciements qu'il a reçue de l'association Biopouss pour l'achat de produits Bio pour la cantine scolaire.

QUESTIONS DIVERSES

Accroissement temporaire d'activité

M. le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant (conseil municipal) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3,1° et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

M. le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi temporaire d'adjoint technique territorial à temps non complet, soit 26h/35h, pour assurer le ménage à l'école, le ménage dans les bâtiments publics, la surveillance des enfants pendant la cantine et la récréation ou toute autre tâche rentrant dans cet objet du 04/03/2019 au 5/07/2019.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial. Les candidats devront justifier de leur expérience professionnelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sera inscrit au budget.

TAP

Dans le cadre des temps d'activités périscolaires, M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une convention a été signée avec Mme Cécile GASCOIN pour animer une activité « poterie » du 26 février au 2 avril 2019, le mardi de 15h30 à 16h30. La rémunération de Mme GASCOIN est établie toutes charges comprises à 50 €/heure soit un montant total pour 6 séances de 300 € +15 € de cuisson soit 315 €.

DIA

M. le Maire présente au Conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue dernièrement en mairie pour décision :

| Références cadastrales du terrain | Nom du propriétaire(s) | Décision du Conseil Municipal |
|-----------------------------------|-----------------------------------|---|
| ZZ N°138 | M. et Mme THEBAULT Jules-Henri | Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ce terrain |

Toilettes de la cale

M. HUET informe le Conseil municipal que le carrelage est posé, les autres corps de bâtiments doivent continuer, la commune se chargera de la peinture extérieure.

Travaux école

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'après de nombreuses années de dysfonctionnement le chauffage de l'école maternelle vient d'être remis en état pour une somme de 9 991 € TTC.
Les peintures de l'école primaire et les travaux d'isolation et d'électricité viennent de se terminer pour un montant global de 8 762 €.